

EASYMONNERET

- Numéro 1 de la formation 2 roues en France -

Bonjour à tous,

Nous confirmons la réservation de votre stage de validation A2 vers A sur le circuit de Montlhéry et vous en remercions.

Le rendez-vous est à l'accueil de l'autodrome de Linas-Montlhéry - UTACERAM –
Avenue Georges Boillot - 91310 MONTLHERY.
(Plan d'accès au circuit en pièce jointe).

Un équipement homologué est nécessaire : blouson + dorsale, gants, casque et chaussures montantes.

IMPORTANT : Le jour de la formation merci d'apporter les documents suivants se trouvant en PJ de la confirmation de réservation :

-L'**attestation de suivi de formation** renseignée et signée (nécessaire à l'enregistrement de la nouvelle catégorie). Elle sera tamponnée et signée sur place, merci de la transmettre au bureau lors de l'appel du matin.

-Le **contrat** signé

-La **déclaration de l'élève** signée (assurance complémentaire)

+ Eventuellement : -L'**Assurance complémentaire «ADH CONDUITE»** : si vous désirez y souscrire.

Vous pouvez envoyer ce bulletin renseigné avec le règlement par chèque pour un montant de 28€ à l'ordre d'AMA directement à : AMA 13, Bd Miredames 81100 CASTRES ou l'apporter pour que l'on se charge de les transmettre

Après votre formation :

Afin que nous puissions faire votre demande de validation A2 vers A par le biais du site du gouvernement (ANTS),

vous devrez nous faire parvenir par retour de mail les scans suivants (1 document par fichier !) (de préférence JPEG (ou PDF ou photos):

- votre **carte d'identité** recto-verso ou passeport

- votre **permis de conduire** recto-verso

- un **justificatif de domicile*** récent (s'il n'est pas à votre nom, joindre une attestation d'hébergement (selon le modèle en PJ) ainsi que la photocopie de la carte d'identité recto-verso de l'hébergeant)

- l'**attestation de suivi de formation** renseignée et signée et tamponnée par le moniteur

- le **numéro de la photo d'identité à signature numérique** = ephoto (vous ferez cette ephoto dans un photomaton agréés par l'ANTS. Une signature vous sera demandée après la prise de vue et un numéro vous sera attribué, c'est ce numéro que je devrai reporter sur votre compte ANTS.)

**Facture datant de moins de 6 mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile),
Avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
Quittance de loyer non manuscrite,*

Si vous n'êtes pas encore arrivé au terme des 2 années de la catégorie A2 merci de le spécifier et, le cas échéant, nous communiquer la date car la demande ne peut pas être effectuée avant ce terme.

L'équipe Easymonneret vous souhaite un excellent stage !

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A
DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS
DEUX ANS**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 susvisé.

Nom de l'organisme : MONNERET FORMATION

N° d'agrément : E 11 091 0806 0

N° SIREN ou SIRET : SIRET 530 319 797

Adresse : AUTODROME LINAS MONTLHERY 91310 MONTLHERY

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : DDT ESSONNE 17/03/11

ATTESTE QUE :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Né(e) le :

à :

Adresse :

Date d'obtention du permis A2 :

N° du permis de conduire :

A suivi les sept heures de formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Date de délivrance de l'attestation :

Signature du bénéficiaire
de la formation

Cachet de l'organisme ayant dispensé
la formation et signature du titulaire de
l'agrément

Avertissement :

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

182 - CONTRAT DE VALIDATION DU PERMIS A2 → A Circuit de Linas Montlhéry (91)

Entre : **MONNERET FORMATION – EASY MONNERET, circuit de Linas Montlhéry (91)**

Agrément **E 11 091 0806 0**

Représenté par : **Philippe MONNERET**

N°SIRET : **530 319 797**

agissant en qualité d'exploitant d'un établissement d'enseignement à la conduite

ci-après désigné l'établissement EASY MONNERET d'une part,

Et Mlle, Mme, Mr

demeurant

Né(e) le

à

Ci-après désigné(e) le postulant d'autre part :

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article I : L'établissement **EASY MONNERET** dispensera au postulant un cycle d'enseignement comprenant une partie théorique et une partie pratique défini par le Programme National de Formation.

Le postulant devra être titulaire du permis A2 depuis au moins un an et 9 mois

Programme officiel de la formation :

- 2 heures briefing comportement et circulation
- 2 heures de plateau
- 3 heures de circuit

L'établissement s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que l'élève atteigne le niveau de performances requis. Les cours pratiques seront exclusivement conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.

Article II: Le postulant suivra, selon le planning arrêté d'un commun accord les cycles d'enseignement théorique et pratique préalablement définis selon disponibilités des parties et aptitudes et progrès du postulant.

Dans le cadre du présent contrat, l'établissement fourni à l'élève une formation tant théorique que pratique. Le nombre d'heures est de 7 heures de cours sur une journée.

Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec l'élève et lui est communiqué.

Les éventuelles prestations supplémentaires, nécessaires à l'achèvement de la formation et non comprises dans le descriptif contractuel ci-dessous, seront facturées et payable préalablement à la délivrance de la prestation, selon le tarif en vigueur dans l'établissement.

Article III: L'établissement **EASY MONNERET** délivrera les prestations suivantes selon le tarif affiché à la date de la signature du contrat.

	Tarif unitaire
Formation stage 1 journée (7 h)	199 euros

Article IV : Le présent contrat définit les relations entre le postulant et l'établissement **EASY MONNERET** durant la période de validité de celui-ci.

Article V : De convention expresse entre les parties, le prix de la formation prévu à l'article III sera réglé à l'inscription.

L'élève est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de règlement des sommes dues à leur échéance peut autoriser l'établissement à rompre le présent contrat.

Sauf accord particulier, le solde du compte devra être réglé avant remise de l'attestation de suivi de formation.

Article VI : En cas de difficulté ou de cas fortuit de se rendre à son stage, le postulant informe l'établissement **EASY MONNERET** dans les meilleurs délais et en tout état de cause au minimum 3 jours ouvrés à l'avance. Hors motif légitime dûment justifié. A défaut, le coût correspondant à tout cours ou leçon non décommandé reste dû à l'établissement.

La direction de l'établissement **EASY MONNERET** se réserve la possibilité d'annuler des cours sans préavis en cas de force majeure et notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée. Dans tous les cas, les leçons déjà réglées qui ne seraient pas déjà reportées donneront lieu à un remboursement ou à un report.

Article VII: le contrat peut être résilié par l'élève à tout moment et par l'établissement en cas de comportement de l'élève contraire au règlement intérieur.

Article VIII: Les différends qui peuvent survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat sont autant que possible réglé à l'amiable entre les parties. A défaut, la partie la plus diligente soumettra le litige devant la juridiction territoriale compétente.

Article IX : L'établissement n'a pas souscrit de garantie financière.

Article X: Vous devez vous munir obligatoirement d'une paire de gants, de chaussures montantes, d'un jeans et d'un casque intégral (nous pouvons vous prêter des casques NOLAN). L'accès aux cours sera refusé et non remboursé si ces conditions ne sont pas remplies.

En outre, le postulant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Signature du responsable de l'établissement Signature du postulant ou de son représentant légal
Précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

DECLARATION DE L'ELEVE A LA FORMATION A LA PASSERELLE PERMIS A2 VERS A

RECONNAISSANCE D'INFORMATION

Je, soussigné(e) Mr - Mme - Melle.....
Né(e) le.....

Elève à la formation à la formation « passerelle permis A2 vers A »

Certifie avoir reçu de l'Ecole MONNERET toute information nécessaire à mon appréciation des conditions de formation et d'assurance pendant l'apprentissage hors circulation et en circulation.

Aussi, j'accepte cette formation, et notamment de manœuvrer et de piloter une moto seul(e) sans moniteur derrière moi, avec les risques et périls inhérents à ce type d'engin.

J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance « Assurance complémentaire AMA » dans le but d'obtenir des indemnités en cas d'accident corporel, pour la somme de : **25 €TTC**.

Que je souscris

Que je refuse (*)

(*) J'affirme être parfaitement assuré par ailleurs sans faire la confusion avec une assurance de responsabilité civile ou mutuelle.

En tout état de cause, cette présente déclaration ne m'interdit pas d'exercer un recours envers tout tiers responsable d'un préjudice dont je serais la victime.

Fait à

la signature obligatoire



**BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT INDIVIDUEL ACCIDENTS N°6761550604
(stage de conduite)**

Souscrit par la Société MONNERET FORMATION – 26 avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS
au profit de ses élèves, par l'intermédiaire du cabinet AMA Assurances (Courtier d'Assurances n°
ORIAS 07001556) – 13 boulevard Miredames - 81100 Castres auprès d'AXA France IARD – 313
Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex

Je soussigné demande à bénéficier des garanties du contrat référencé ci-dessus et déclare être en
parfaite santé et ne pas être atteint d'une infirmité permanente.

ADHERENT : NOM : Prénom :

Adresse : CP : _____ Ville :

Adresse mail : Tél :

ASSURE :

NOM : Prénom : Né(e) le : __ / __ / ____

BENEFICIAIRE DU CAPITAL DECES :

NOM : Prénom : Né(e) le : __ / __ / ____

INDEMNITES GARANTIES :

Décès	8.000 euros
Incapacité Permanente totale ou partielle (franchise relative 15%)	40.000 euros au maximum
Incapacité temporaire totale de travail suite à accident (payable à partir du 4 ^{ème} jour, pendant 90 jours au maximum)	30 euros
Frais de traitement	800 euros au maximum

COTISATION : 22 + 3 FC = 25 euros TTC.

La cotisation doit être réglée par chèque à l'ordre d'AMA ASSURANCES *et adressée au 13
Boulevard Miredames – 81100 Castres*

DUREE DE LA GARANTIE :

La garantie s'exerce pendant toute la durée de l'apprentissage et de l'épreuve de l'examen du permis
de conduire, dans la limite de 12 mois. Elle prend effet à la date indiquée sur le bulletin d'adhésion
(sous réserve du paiement de la cotisation) et cesse à la fin de l'épreuve de l'examen du permis de
conduire.

Cabinet AMALRIC

13, boulevard Miredames
BP 10203 - 81104 CASTRES
Fax 05 63 72 38 06

106, rue Lamarck
75018 PARIS
Fax 01 49 27 06 64

Autorité de Contrôle Prudential - 61, rue Talibout - 75436 PARIS CEDEX 09

Ouvert du lundi au vendredi

E-mail : info@ama.fr - Internet : www.ama.fr

N° Indigo 0820 810 750



S.A.S. au capital de 37.000 €
SIREN 479 414 716 - RCS CASTRES
TVA FR 37 479 414 716
N° de Gestion 2004 B 357
N° ORIAS 07 001 556
www.orias.fr



**BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT INDIVIDUEL ACCIDENTS N°6761550604
(stage de conduite)**

Je déclare :

Certifier exacts les renseignements indiqués sur la demande d'adhésion comme sur le certificat médical et être informé des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues à l'article L.113-8 du Code des Assurances.

Accepter toutes les clauses et conditions du contrat en référence dont il reconnaît avoir pris connaissance.

"Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

- . Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des Conditions Particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.
- . Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, et en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés, les collaborateurs de l'assureur, responsable du traitement, tant en France qu'au Maroc, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés. . Que mes données peuvent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient.
- . Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA Service Information Clients 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.
- . Que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale. Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus."

Signature du bénéficiaire ou de son représentant

Fait A LE

Cabinet AMALRIC

13, boulevard Miredames
BP 10203 - 81104 CASTRES
Fax 05 63 72 38 06

106, rue Lamarck
75018 PARIS
Fax 01 49 27 06 64

Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09

Ouvert du lundi au vendredi

E-mail : info@ama.fr - Internet : www.ama.fr

N° Indigo 0820 810 750



S.A.S. au capital de 37.000 €
SIREN 479 414 716 - RCS CASTRES
TVA FR 37 479 414 716
N° de Gestion 2004 B 357
N° ORIAS 07 001 556
www.orias.fr